



Question sur succession - Comprendre 5/8

Par **Nano1313**, le 11/03/2015 à 09:21

Bonjour,

J'ai une question à laquelle je ne trouve pas de réponse "compréhensible".

Ma mère est décédée en 2008. Mon père est décédé en 2014. Il n'y a pas de testament. Ils avaient une maison qui est estimée à 370 000 EUR. Le notaire nous dit que moi et mes soeurs nous allons toucher 5/8 de la vente de la maison (soit environ 270 000 EUR). Pourquoi ? Que deviennent les 3/8 restant ?

Pour le notaire, c'était évident et je n'ai rien compris à son explication (il m'a répété 2 fois). Je suis en froid avec mes soeurs et donc elles avaient l'air d'avoir compris (mais pas moi).